

Toulouse, le 28 NOV. 2024

Arrêté n°1054

Portant modification de la composition du Comité Social Territorial

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1 ;

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du conseil bureau syndical en date du 11 Mai 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 6 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 6 Titulaires ;

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022 ;

Considérant que la composition du collège des représentants du personnel est déterminée par le résultat de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial de Réseau31, proclamé le 8 décembre 2022 et que les sièges des représentants du personnel ont été attribués à la plus forte moyenne ;

Considérant le départ d'un membre des représentants du collège employeur ;

Considérant l'arrêté n°1051 portant cessation d'un membre suppléant du Collège employeur ;

Considérant l'arrêté n°1052 portant désignation d'un membre suppléant du Collège employeur ;

Arrête

Article 1: La composition du Comité Social Territorial de Réseau31, et pour la durée du mandat, est modifié comme suit :

1.1 Représentants titulaires du collège employeur

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Monsieur Sébastien VINCINI | Président de Réseau31 |
| Madame Sabine GEIL-GOMEZ | Vice-Présidente de Réseau31 |
| Monsieur Gilbert HEBRARD | Elu |
| Monsieur Serge DEUILHE | Elu |
| Madame Marielle PEIRO-FOURNIER | Elue |
| Madame Brigitte SEGARD | Elue |

1.2 Représentants suppléants du collège employeur

| | |
|----------------------------|--|
| Monsieur Joseph PELLEGRINO | Elu |
| Monsieur Pascal BOUREAU | Elu |
| Monsieur Gonzague AMEYE | Directeur Général de Réseau31 |
| Madame Laure ALEXIS | Responsable du Service des Ressources Humaines |
| Monsieur François BATAILLE | Elu |

2.1 Représentants titulaires du collège des représentants du personnel

| | |
|-----------------------------|-----|
| Madame Annick PIJUAN | CGT |
| Monsieur Julien BAU | CGT |
| Monsieur Christophe BERNARD | SUD |
| Madame Muriel CAZENEUVE | SUD |
| Monsieur Samuel DELANSAY | SUD |
| Madame Delphine TATAREAU | SUD |

2.2 Représentants suppléants du collège des représentants du personnel

| | |
|-----------------------------|-----|
| Monsieur Yannick DUFFAUT | CGT |
| Monsieur Alain LARROQUE | CGT |
| Madame Marion CERUTTI | SUD |
| Monsieur Fabrice BONNET | SUD |
| Monsieur Mike GARRIDO BUENO | SUD |

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télé recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>. Il peut faire préalablement l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Réseau31 dans le même délai.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Présidente du Centre de Gestion.

Article 4 : Le Directeur Général de Réseau31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Sébastien VINCINI
Président

